

Pôle d'appui à la scolarité (PAS) et fusion ARE (Accompagnant.e à la réussite Éducative)

Question CGT : Le ministère a annoncé le calendrier de mise en œuvre des mesures actées par la Conférence Nationale du Handicap en avril dernier comme la mise en place du statut d'emploi des ARE et la transformation des PIAL en pôle d'appui à la scolarité. Ces mesures ont été prises sans aucune concertation avec les organisations représentatives des personnels et ne répondent pas aux besoins des élèves et des personnels.

Qu'en est-il de ces annonces en termes de déclinaison départementale ?

Réponses :

Pour le moment, aucune véritable annonce locale. Le SG annonce simplement qu'une personne à temps plein serait affectée pour gérer le PAS. Le PAS serait mis en place à l'horizon 2026.

Commentaires de la CGT

Le projet d'ARE est complètement déconnecté de la réalité. C'est un grand mépris que d'imaginer que les missions sont interchangeables. Quels sont les objectifs du gouvernement ? Un.e AESH et un.e AEd pour le prix d'un seul personnel ? Mutualiser les services pour permettre un passage à temps complet (soit environ 41h hebdomadaires) ?

Si le ministère parle de volontariat, les personnels auront-ils vraiment le choix ?

Pourront-ils aussi refuser d'augmenter légèrement leurs revenus pour « se sortir » du seuil de pauvreté ? Cette proposition confirme surtout le refus du ministère d'instaurer un vrai statut protecteur permettant une voie directe et sécurisante de recrutement.